

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-174-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice: 59 Présents: 38 Pouvoirs: 13 Votants: 40

Date de convocation et d'affichage : 12 septembre 2025

Numéro : D20250918_174

Objet:

Création d'emplois non permanent pour mener à bien un projet (contrat de projet) et autorisation de recrutement de contractuels L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19 heures 30 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de La Chapelle du Chatelard, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		х	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	Х		
	Thierry	JOLIVET		х	
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Х		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		х	
	Chantal	BROUILLET		х	E. BERNARD
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD		х	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	Х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	JP. COURRIER
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	Х		JF. JANNET
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Х		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	Х		
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		х	



Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-174-DE

MONTHIEUXDate de re	Hetransmissid Ece bbildin meréfe	on: 26/09/2025 ectu ha ll:L 26/09 /202	5 x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	Х		
	Rachel	RIONET		Х	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
	Pascal	GAGNOLET	х		
	Claude	LEFEVER		х	I.DUBOIS
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		х	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Philippe	GOURDIN	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		х	E. FLEURY
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	х		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	х		
	Martine	MOREL-PIRON		х	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		х	L. LOERAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х	
VALEINS	Fréderic	BARDON	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	JP. HUMBERT
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х		
	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		
	Marie Anne	ROUX		Х	
	Didier	FROMENTIN		Х	
	Agnès	DUPERRIER	х		
	Jacques	LIENHARDT	Х		

Secrétaire de séance élu : Laurent COMTET

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de L'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Les articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique (CGFP) et le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 définissent les modalités de mise en œuvre du contrat de projet et précise les conditions d'emploi des personnels recrutés sur cette base. En effet, les Collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter des agents par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est, la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-174-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

Les étangs de la Dombes constituent un écosystème complexe où interagissent, entre autres, la pisciculture, la gestion cynégétique et l'agriculture (site Natura 2000 de la Dombes : 47 650 ha, plus de 1400 étangs).

Les enjeux de biodiversité sont multiples en particulier la préservation des populations nicheuses d'oiseaux d'eau et le maintien des végétations typiques des étangs.

Etant donné les défis pour préserver la biodiversité dombiste face au changement climatique et aux différentes pressions, il est apparu nécessaire aux acteurs locaux de développer un programme d'actions pour favoriser des solutions pérennes à la préservation du patrimoine des étangs de la Dombes en sollicitant des financements européens dans le cadre du programme LIFE.

La CC Dombes sera structure coordinatrice et bénéficiaire tout comme 6 partenaires : APPES, ISARA, Syndicats des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, Syndicat Mixte Veyle Vivante, Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes et LPO.

La CCD, outre la coordination, aura en charge des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de nombreux travaux de gestion et des actions de sensibilisation des différents publics.

Concernant les espèces exotiques, il a été démontré par différents travaux de l'ONCFS que le Ragondin entraîne une régression drastique des végétations aquatiques et rivulaires, de plus il affaiblit les digues d'étangs et engendrent des pertes d'eau essentielle pour l'activité piscicole.

La Jussie, espèce végétale exotique la plus problématique, par son fort recouvrement rapide empêche l'expression de la flore aquatique locale et handicape la production piscicole.

Actuellement la FREDON et le Département de l'Ain agissent pour lutter contre ces espèces. La CC Dombes a déjà démontré son investissement sur ces sujets et souhaite renforcer les actions déjà testées.

Afin de permettre à la Collectivité de recruter des agents susceptibles d'occuper des postes requérant des compétences spécifiques, il est proposé d'ouvrir un poste à des agents contractuels en contrat de projet, par délibération, pour mener à bien le programme LIFE.

1/Technicien espace naturel - Travaux de restauration de milieux naturels et suivis écologiques - Dombes (01)

Missions principales:

- Encadrement de travaux de restauration des milieux naturels en étangs et milieux associés
 - Diagnostic terrain avant travaux avec les propriétaires et gestionnaires
- Montage des travaux (chiffrage des opérations, techniques et protocoles à mettre en place), suivi des entreprises, analyse des résultats ;

type de travaux : terrassement pour restauration de zones humides, restauration de mares, débroussaillage, abattage, fauche, plantations de haies...

- Exécution de travaux
 - Transport de matériel
- Pose de clôture pour pâturage et restauration de végétation aquatique (exclos)
 - Débroussaillage, abattage...
 - Encadrement de chantiers-école avec des MFR ou lycées professionnels
 - Lutte contre les Jussies et autres espèces végétales pouvant impacter les étangs,
 - Appui à la lutte contre les espèces exotiques : repérage, surveillance
- Participation à des chantiers d'arrachage d'espèces exotiques végétales et de lutte contre les espèces animales
 - Suivis écologiques d'étangs avant et après travaux

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-174-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

- Suivi des zones tests de restauration des végétations aquatiques
- Suivi des espèces animales et des végétations

Cadre d'emplois : Technicien territorial

Durée du projet : 3 ans

2/ Piégeur - Lutte contre le Ragondin et le Rat musqué

Missions principales:

- Lutte contre le Ragondin et le Rat musqué
- Piégeage quotidien sur des secteurs définis avec le technicien encadrant, pose et relevé quotidiens des pièges
 - Informations auprès des propriétaires et usagers des terrains
 - Gestion du matériel
- Enregistrements des effectifs piégés et suivi des populations de ragondin et évaluation de l'efficacité des interventions
 - Autres espèces exotiques envahissantes
 - Aide technique à la mise en place de tests
 - Veille et repérage de nouvelles stations

<u>Cadre d'emplois</u>: Adjoint technique territorial

<u>Durée du projet</u>: 3 ans

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De recourir à 2 contrats de projet pour développer le programme LIFE, comme énoncé ci-dessus pour les postes,
- De préciser que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35H00 hebdomadaires,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'habiliter l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 38 voix pour, 2 contre et 11 abstentions :

- **De recourir** à 2 contrats de projet pour développer le programme LIFE, comme énoncé ci-dessus pour les postes,
- De préciser que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35H00 hebdomadaires,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'habiliter l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 18 septembre 2025.

Le secrétaire de séance, Laurent COMTET La Présidente, Isabelle DUBOIS

